



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2021

OBJET :

DE-21-12-1-39) CREATION D'UN TARIF POUR LES FORMATIONS NUMERIQUES DISPENSEES AUX BENEFICIAIRES DU PASS NUMERIQUE PAR LA MEDIATHEQUE

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 02 décembre 2021 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, M. POLITZER.

Absents excusés : Mme SERVIAN (pouvoir à Mme SÉGURET), Mme RUFFENACH (pouvoir à Mme MARTIN), Mme BALAGNA-RANIN (pouvoir à M. RIBET).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211216-lmc1H9107H1-DE
Date de réception en Préfecture : 21/12/2021
Date de Publication : 21/12/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 18 décembre 2009 relatif aux tarifs des services proposés par le réseau des médiathèques ;

Vu la délibération du Bureau métropolitain en date du 11 février 2020 qui retient la commune de Vincennes comme territoire d'expérimentation pour le déploiement des Pass Numériques ;

Vu la délibération en date du 10 février 2021 relative à la convention de participation au déploiement expérimental du dispositif « Pass Numérique » entre la Métropole du Grand Paris et la Ville de Vincennes ;

Considérant que la Médiathèque de Vincennes, dans le cadre du dispositif métropolitain, dispense des formations d'accompagnement aux bénéficiaires du Pass Numérique visant à l'acquisition de compétences numériques « essentielles » ;

Considérant que les séances d'accompagnement numérique sont assurées par la Médiathèque de Vincennes en contrepartie de chèques-formation dont disposent les bénéficiaires du Pass Numérique ;

Considérant qu'il y a lieu de créer un nouveau tarif au sein des services proposés par le réseau des médiathèques ;

Après avis de la commission Culture, Tourisme, Relations internationales du 09 décembre 2021,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Crée un tarif à compter du 1^{er} janvier 2022 relatif à la formation numérique dispensée par la Médiathèque de Vincennes aux bénéficiaires du « Pass Numérique » qui régleront ce service par des chèques –formation dont ils sont bénéficiaires.

ARTICLE II : Les recettes du dispositif « Pass Numérique » seront imputées au chapitre 70 article 7088 (autres produits d'activités annexes) fonction 321 (bibliothèques et médiathèque) du budget communal.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé